



Syndicat National de l'Éducation Physique  
Fédération Syndicale Unitaire  
Académie de **LILLE**

## Déclaration du SNEP-FSU LILLE Conseil Régional de l'UNSS Académie de Lille

Madame Le Recteur,  
Monsieur le Directeur Régional de l'UNSS,  
Mesdames, Messieurs,

Alors que Jean Michel Blanquer a affirmé que cette rentrée était normale, de nombreux éléments nous prouvent qu'elle n'a rien de normal !

Quand la crise sanitaire a perturbé la fin de l'année scolaire précédente d'abord avec 2 mois de confinement puis en juin avec des AS qui, malgré une reprise partielle de l'EPS, n'ont quasiment pas pu redémarrer leurs activités, elle continue de bousculer nos pratiques professionnelles.

A la demande du **SNEP-FSU**, une annexe spécifique EPS est publiée le 28 août dernier apportant alors quelques repères sur la pratique de l'EPS même si plusieurs ambiguïtés persistent laissant encore les collègues dans le flou.

Malheureusement, le seul paragraphe consacré au sport scolaire en fin d'annexe n'oriente en rien les collègues dans la manière d'intervenir lors de leurs AS. Il est seulement précisé que « les activités de l'Association Sportive reprennent dans les mêmes conditions » : Quid des APSA autorisées ou non et dans quelles conditions sanitaires ?

Si, dans la foulée, est écrit que « la question des rencontres entre établissements sera traitée avec les fédérations scolaires qui les organisent (UNSS, USEP, UGSEL) », Le **SNEP-FSU** est toujours dans l'attente de réponses de la part de Madame la Directrice Nationale de l'UNSS. Le **SNEP-FSU** aurait aimé une réactivité de sa part à l'image de celle pour promouvoir le 2S2C ! Nous espérons que ce Conseil Régional UNSS saura donner quelques éléments.

Par ailleurs, pour le **SNEP-FSU**, ce n'est pas la seule décision contestable de la Direction Nationale UNSS. L'UNSS avait proposé d'augmenter la licence au 1<sup>er</sup> sept 2020, ce que nous avons refusé, ainsi que les élus des AS. L'augmentation a malgré tout été votée en janvier mais le **SNEP-FSU** s'y est de nouveau opposé lors du CA du 19 mai puis à nouveau à l'AG du 30 juin et nous avons obtenu gain de cause, l'augmentation a été annulée !

Le bilan financier 2019 nous a aidé dans cette victoire. En effet le résultat montre un excédent de 960 000€ alors que dans le même temps c'est près d'1,2M€ qui auront manqué aux crédits d'animation... Avec ces éléments, comment l'UNSS et le Ministère pouvaient-ils ne pas prendre en compte la demande du SNEP-FSU d'annuler l'augmentation ?

S'agissant du budget prévisionnel 2020, le SNEP-FSU a contesté le fait que le Ministère n'augmente pas sa subvention alors qu'un effort supplémentaire pour les AS et les familles était envisagé avec l'augmentation de la licence. A cela s'ajoutait une baisse des crédits d'animation. Pour ces 2 raisons essentielles le SNEP-FSU, ainsi que les élus des AS, ont voté CONTRE le budget 2020.

Pour mémoire, le SNEP-FSU porte depuis plusieurs années, les mandats suivants :

- Possibilité chaque année pour les AS qui en feraient la demande de passer du contrat normal au contrat accompagné et inversement, ou encore d'acheter des licences individuelles.
- L'abaissement du paramètre de calcul du contrat pour les LP de 18€ à 16€.

Concernant l'ordre du jour qui nous réunit aujourd'hui, plusieurs **Associations Sportives** vont se retrouver en difficulté financière de par la crise sanitaire : des élèves qui ne veulent plus s'inscrire de peur de contamination, des actions sans doute limitées, une offre de pratiques sportives limitée donc moins intéressante pour les élèves qui hésiteront à s'inscrire... autant de manque à gagner auquel s'ajoutent les

problèmes liés au coût du contrat qui étrangle certaines AS.

Par ailleurs, au-delà de ces problèmes financiers, le fonctionnement des Associations Sportives se trouve entravés par certaines décisions de chefs d'établissement, président d'AS : sur-prescription des consignes sanitaires, interdiction de nombreuses pratiques sportives voire interdiction de faire de l'AS, injonction sur les APSA à pratiquer... Cela sans doute en raison du manque de précisions données par la Direction Nationale de l'UNSS laissant chaque chef d'établissement et collègues dans de l'interprétation et des fonctionnements très disparates.

Le **SNEP-FSU** sollicite Madame La Rectrice pour envoyer un courrier vers les chefs d'établissement afin de rappeler la nécessité de laisser vivre l'AS dans les règles sanitaires en vigueur.

Enfin, nous apprenons lundi 28 septembre qu'une aide du service régional s'adressera aux établissements de moins de 250 élèves scolarisés. Si cette aide semble être une approche positive, celle-ci aurait d'abord pu être discutée en conseil régional UNSS. Elle pose en effet de nombreuses questions que nous aborderons au cours de ce conseil mais celle du coût du contrat est donc un élément central des problèmes financiers posés aux AS.

Le SNEP-FSU tiendra donc toute sa place dans cette instance pour contribuer au rayonnement du sport scolaire et l'aider à traverser la crise telle que nous la connaissons pour toujours en faire un modèle que beaucoup de pays voisins nous envient.

Les représentants du SNEP-FSU de l'Académie de Lille